

Contrat d'engagement AMAP œufs

Saison 2026 semaine impaire – du 26/02/2026 au 18/12/2026 inclus

Les signataires du présent contrat s'engagent à suivre les principes et engagements suivants dans le cadre et le respect de la Charte des AMAP :

Engagements de l'adhérent :

- accompagner et soutenir le producteur dans son activité et ses projets
- **assurer 1 service de distribution complet de 19h à 20h (y compris légumes, pain et commandes groupées éventuelles) durant la saison.**
- gérer ses retards et absences aux distributions
- selon ses disponibilités, aider bénévolement le producteur en cas de besoin et /ou effectuer une visite à la ferme pour des activités pédagogiques afin se sensibiliser aux conditions de vie de l'exploitation

Engagements du producteur partenaire :

- livrer **toutes les quinzaines** des œufs frais de qualité provenant de son poulailler en élevage biologique
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée porte ouverte
- être transparent sur le coût de production et ses méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques (aléas climatiques, ravageurs, et maladies) et les bénéfices naturels liés à la production et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association.

Les livraisons sont prévues toutes les quinzaines, les vendredis, sauf mention particulière, les semaines impaires, selon le calendrier suivant : 27/02-13/03-27/03-10/04-24/04-08/05-22/05-05/06-19/06-03/07-17/07-31/07-14/08-28/08-11/09-25/09-09/10-23/10-06/11-20/11-04/12-18/12
soit 22 distributions en 2025.

Modalités d'inscription : Vous pouvez opter pour 6, 12 ,18 œufs par quinzaine ou plus par multiple de 6.

Nombre de ½ douzaine(s) par distribution	Prix d'une ½ douzaine	Nombre de distributions	Montant total du contrat
	2,55€	22	

Soit œufs à chaque distribution.

Les distributions ont lieu aux dates mentionnées de 19h à 20h

Chez EMMAÛS LA PEPINIERE, avenue de l'Observatoire à 94100 St Maur des Fossés.

Marc Chauvin (ou la personne le représentant) assurera une livraison d'œufs dans de bonnes conditions.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse email :

Fait à le :

Signatures de l'adhérent au TRUC DE SAINT MAUR et du producteur

L'adhérent

Le producteur, Marc Chauvin

Dossier complet à remettre sur le lieu de distribution comprenant :

- le(s) chèque(s) libellé(s) au nom de Marc Chauvin
- le présent contrat complété, en deux exemplaires.